

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 2 JUIN 2026 À 19 H, À LA
SALLE DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM**

Sont présents à l'ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers, Daniel Meunier (siège no. 1), Stéphanie Martin-Gauthier (siège no. 2), Francis Côté-Fortin (siège no. 3), Réjean Racine (siège no. 4) et Maxime Bélisle (siège no. 5), sous la présidence du maire, monsieur Philippe Dunn.

Madame Gisèle Thériault (siège no.6) est absente.

Assiste également à la réunion monsieur Yan Zurbach, greffier par intérim, et madame Julia Girard-Desbiens, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal des séances du 5 mai 2026
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
 - 6.1 Ratification d'embauche – adjointe à la comptabilité et au secrétariat
 - 6.2 Ratification d'embauche – personnel temporaire – adjointe aux communications, aux loisirs et à la vie communautaire
 - 6.3 Ratification d'embauche – personnel temporaire programme Emploi d'été Canada et PAFSSPA - aide à la voirie et à l'administration
 - 6.4 Appel de propositions 2026-25 – services professionnels – refonte du site Internet et services numériques de communication aux citoyens
 - 6.5 Demande de soutien de l'Association des pompiers de Bromont inc.
 - 6.6 Appui au projet de Centre multisports de la Ville de Farnham dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
 - 6.7 Appui à la demande de subvention Horizon des Aînés 2026
 - 6.8 Adjudication – déficiences secteur Guay, appel d'offres 2023-01B dépassement de coûts
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – DM-2026-03 Cadastre du Québec lot 6 697 176
 - 7.2 Contribution au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – lot 6 722 153
 - 7.3 Contribution au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – lot 6 731 139
- 8 Voirie
 - 8.1 Adoption – Règlement 2026-05 modifiant le règlement numéro 2026-01 concernant la circulation et le stationnement (RM-330) afin d'ajouter des panneaux d'arrêts
 - 8.2 MTQ – contrat de déneigement et déglacage
 - 8.3 Appel de propositions 2026-04 - nivelage
 - 8.4 Appel de propositions 2026-05 – travaux de scellement de fissures
 - 8.5 Appel de propositions 2026-06 – travaux de pavage – recouvrement partiel et rapiéçage
 - 8.6 Appel de propositions 2026-02 – marquage routier
 - 8.7 Appel de propositions 2026-07 - fauchage
- 9 Eaux usées et eau potable
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique

- 12 Loisirs et culture
 - 12.1 Convention d'utilisation du pavillon Gilles-Giroux**
 - 13 Varia
 - 13.1 Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (SLA)**
 - 14 Période de questions
 - 15 Levée de l'assemblée
-

1
26-06-135
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Maxime Bélisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point 6.8 et en gardant le varia ouvert.

2
26-06-136
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2026

Il est proposé par Francis Côté-Fortin, appuyé par Réjean Racine et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 mai 2026.

3
26-06-137
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 386 119.52 \$ et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Fournisseurs	Description	Montant
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des l'employés	2 240.26 \$
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales	287.86 \$
Caisse Desjardins	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 046.32 \$
Caisse Desjardins	Contribution mensuelle au REER de l'employé	749.08 \$
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 107.68 \$
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	572.26 \$
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	8 928.43 \$
Videotron	Facture mensuelle pour internet pour le 376, ch. Miltimore	74.67 \$
Bell Canada	Facture mensuelle pour le téléphone du Pavillon Gilles Giroux	88.52 \$
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	218.96 \$
Esso	Fourniture d'essence des véhicules municipaux	170.00 \$
Pitneyworks	Recharge de la timbreuse	236.55 \$
Beneva	Assurances collectives pour le mois de mai	2 813.52 \$
Gisèle Thériault	Remboursement de frais de déplacement pour formation	81.18 \$
Alarme Top Sécurité	Renouvellement annuel - Pavillon Gilles Giroux	172.46 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc.	Services exploitation des ouvrages d'eau potable et des eaux usées pour le mois de mars et mai 2026 et service ponctuel pour les mois de février, mars et avril	12 053.39 \$
Association des directeurs municipaux du Québec	Formation en ligne pour la trésorerie	458.75 \$
Atelier mécanique P. Haman	Service de réparation des gyrophares de la Caravan et du pickup	244.26 \$
Batteries Expert	Fourniture de 2 batteries pour la remorque radar	1 017.37 \$
Groupe Conseil Brieau inc.	Service Office 365 pour le mois de mai et service ponctuel pour le poste de trésorerie	1 127.67 \$
Services CAPA	Service d'entretien ménager hebdomadaire	1 243.47 \$
Cercle des jeunes ruraux de Granby	Aide financière - résolution 26-05-128	150.00 \$
COMAQ	Frais de congrès annuel	1 150.90 \$

Distribution O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	19.00 \$
DBR informatique inc.	Facture mensuelle - lecture du compteur de l'imprimante Kyocera	402.77 \$
DMS Sutton inc.	6 de 6 versement pour le déneigement 2025-2026	94 766.13 \$
Dunton Rainville	Services professionnels dans le cadre de l'élection municipale 2025 et services professionnels pour le projet de l'avenue des Pins	2 632.64 \$
PM Excavation	Service de dégagement de fossé	2 989.35 \$
Patrick Ewing	3 de 6 versement service d'entretien et tonte de pelouses, service d'entretien du terrain de baseball et service d'entretien du terrain de soccer et déplacement du sable pour le terrain de baseball	3 436.21 \$
FQM	Honoraires services juridiques	3 507.02 \$
GéoSymbiose	Services professionnels pour assistance technique - projet secteur Guay	198.33 \$
Gougeon Électrique	Services pour divers travaux électrique pour se conformer aux assurances	625.65 \$
Lettrage Graphico.Tech	Service d'impression et de pliage pour publipostage La Boucle	528.89 \$
Ministre des Finances	1 de 2 versement pour les services de la sûreté du Québec	144 907.00 \$
N. Bernard inc.	Fourniture d'essence des véhicules municipaux et changement de pneus	762.91 \$
Papeterie Cowansville inc.	Fourniture de papeterie et livres pour la bibliothèque	767.63 \$
Plomberie Meunier	Service de réparation de la douchette au terrain de volleyball	437.54 \$
Les Publications Municipales	Conception et impression cartes d'affaires et d'un bulletin municipal	1 722.77 \$
RIGMRBM	Service mensuel pour l'élimination des déchets pour le mois de mars et avril	10 154.09 \$
Rona inc.	Fournitures diverses pour la voirie et bâtiment	324.84 \$
Roger Dion & Fils 2006 inc.	Service de nivelage des chemins municipaux	19 476.77 \$
Savaria Matériaux paysagers	Fourniture de sable pour le terrain de baseball	301.81 \$
Services Matrec - GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de mai	9 317.29 \$
STIC inc.	Service d'assistance pour programmation des téléphones	63.24 \$
Sports-Inter Plus	Fourniture de buts pour le terrain de baseball	186.84 \$
Les Services EXP inc.	Services professionnels de surveillance des travaux civils au secteur Guay	310.43 \$
Sylvestre Leblond &Associés	Honoraires professionnels d'évaluation pour lotissement	1 494.68 \$
Tenaquip	Fourniture d'un transpalette pour le garage	453.00 \$
Top Location	Location d'un balai motorisé pour les trottoirs	88.24 \$
Urbatek	Services professionnels d'urbanisme et émission de permis pour le mois de avril	2 696.03 \$

Sous-total des déboursés		338 804.66 \$
<u>Autres déboursés pour approbation :</u>		
Caisse populaire Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00 \$
Caisse populaire Desjardins	Frais mensuels pour le terminal Interac Global	32.81 \$
D employeur	Salaires des employés et traitement des élus pour le mois de mai 2026 incluant DAS	46 930.14 \$
D employeur	Frais de paye Desjardins	221.91 \$
Total des déboursés		386 119.52 \$

4
26-06-138
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le greffier par intérim dépose un rapport des dépenses autorisées.

5
CORRESPONDANCE

6.1
26-06-139
ADMINISTRATION
RATIFICATION D’EMBAUCHE – ADJOINTE À LA COMPTABILITÉ ET AU SECRÉTARIAT

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour pourvoir le poste d’adjointe à la comptabilité et au secrétariat;

ATTENDU QUE la Municipalité a étudié les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par Maxime Bélisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu à l’unanimité des membres présents de ratifier l’embauche d’Hélène Dansereau pour le poste d’adjointe à la comptabilité et au secrétariat à compter du 19 mai 2026 aux conditions prévues à la convention collective, au 4^e échelon salarial y incluant la période de probation prévue de 6 mois.

6.2
26-06-140
ADMINISTRATION
RATIFICATION D’EMBAUCHE – PERSONNEL TEMPORAIRE - ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS, AUX LOISIRS ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU les besoins de la Municipalité et la volonté de créer un poste temporaire à l’essai ayant pour titre *adjoint(e) aux communications, aux loisirs et à la vie communautaire*;

ATTENDU la candidature de madame Josiane Marleau ;

ATTENDU l’entrevue qui a suivi et la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu à l’unanimité des membres présents :

- de créer pour mettre à l’essai, en conformité avec la convention collective en vigueur, un poste temporaire de trois jours semaine (pour 22 heures et demie hebdomadaires) pour une période de six mois (du 2 juin 2026 au 2 décembre 2026) avec possibilité de prolongation ayant pour titre *adjoint(e) aux communications, aux loisirs et à la vie communautaire*;
- de ratifier l’embauche de Josiane Marleau pour ledit poste à compter du 2 juin 2026 aux conditions prévues au contrat joint à la présente et à la convention collective, au 2^e échelon salarial.

6.3
26-06-141

ADMINISTRATION

RATIFICATION D’EMBAUCHE – PERSONNEL TEMPORAIRE PROGRAMME EMPLOI D’ÉTÉ CANADA ET PAFSSPA - AIDE À LA VOIRIE ET À L’ADMINISTRATION

ATTENDU les besoins de la Municipalité et la volonté de créer un poste étudiant temporaire ayant pour titre *aide à la voirie et à l’administration*;

ATTENDU l’obtention de subventions du programme Emploi d’été Canada (EEC) et du programme d’aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d’activités de plein air (PAFSSPA), qui subventionnent entièrement le poste étudiant temporairement créé;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour pourvoir le poste d’aide à la voirie et à l’administration;

ATTENDU QUE la Municipalité a étudié les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par Maxime Bélisle, appuyé par Réjean Racine et résolu à l’unanimité des membres présents :

- de créer un poste étudiant temporaire de cinq jours semaine (pour 35 heures hebdomadaires) pour la période estivale (du 1^{er} juin 2026 au 31 juillet 2026) ayant pour titre *aide à la voirie et à l’administration*;
- d’engager Félix Gaudet pour ledit poste à compter du 1^{er} juin 2026 aux conditions prévues à la convention collective, au salaire horaire de 22,00 \$.

6.4
26-06-142

ADMINISTRATION

APPEL DE PROPOSITIONS 2026-25 – SERVICES PROFESSIONNELS – REFONTE DU SITE INTERNET ET SERVICES NUMÉRIQUES DE COMMUNICATION AUX CITOYENS

ATTENDU la volonté de la Municipalité de mettre à jour son site Internet et ses mediums de communications aux citoyens afin de leur offrir de meilleurs services;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de propositions pour la fourniture de services professionnels pour la refonte du site Internet de la Municipalité et l’offre de services numériques de communication aux citoyens auprès de trois (3) fournisseurs ;

ATTENDU QUE suivant ledit appel de propositions, les contrats ne sont pas accordés au plus bas proposant conforme, mais suivants les besoins de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois (3) propositions dans le cadre de l’appel de propositions:

ATTENDU QUE l’objectif premier de l’appel de propositions est de permettre de répondre aux besoins de la Municipalité, en considérant notamment la qualité des produits et services offerts aux citoyens en termes besoins ciblés et d’aisance d’utilisation, les ressources nécessaires à l’entretien de ceux-ci pour l’administration et son coût de revient annuel et la sécurité;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale pour ces motifs ;

Il est proposé par Maxime Bélisle, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu à l’unanimité des membres présents :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes;
- d’accepter la proposition de la firme Modellium inc. développée en partenariat avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le contrat de fourniture de services professionnels pour la

refonte du site Internet de la Municipalité et l'offre de services numériques de communication aux citoyens, soit la proposition numéro 2026-00083 datée du 14 avril 2026 au montant global estimé de 6 907,00 \$ plus taxes annuellement, pour un contrat de cinq (5) ans;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité.
- d'autoriser la directrice générale ou la trésorière à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

6.5
26-06-143
ADMINISTRATION
DEMANDE DE SOUTIEN DE
L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE BROMONT INC.

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Bromont inc. amasse des fonds pour fournir de l'aide aux enfants qui sont dans le besoin sur le territoire desservi par le Service de sécurité incendie Bromont – Brigham– St-Alphonse-de-Granby ;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu à l'unanimité des membres présents :

- de faire un don de 500,00 \$ à l'Association des pompiers de Bromont inc.;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;

6.6
26-06-144
ADMINISTRATION
APPUI AU PROJET DE CENTRE MULTISPORTS DE LA VILLE DE FARNHAM
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES,
SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

ATTENDU la demande d'appui transmise par la Ville de Farnham le 27 mai 2026;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Brigham souhaite confirmer son appui au projet de construction du nouveau Centre multisports de la Ville de Farnham, afin que celle-ci puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

L'implantation d'un tel projet permettrait de répondre à de nombreux besoins au sein de la communauté farnhamienne, qui a connu un essor fulgurant au cours de la dernière décennie. La Ville de Farnham n'a jamais connu autant d'organismes, de regroupements de citoyens et de regroupements sportifs sur son territoire et n'est pas en mesure de répondre à la demande d'accès à des plateaux sportifs et espaces locatifs de tout genre.

En appuyant cette demande la municipalité de Brigham souhaite avoir accès au gymnase ainsi qu'aux différentes salles multifonctionnelles pour y tenir diverses activités sportives et récréatives, en espérant que la Ville de Farnham puisse décrocher cette importante subvention, qui assurerait la réalisation de ce projet d'envergure, tant attendu par la communauté farnhamienne.

6.7
26-06-145
ADMINISTRATION
APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2026
DU CERCLE DES FERMÎÈRES D'ADAMSVILLE

ATTENDU les missions de promotion et de transmission intergénérationnelle de notre patrimoine culturel et de promotion du bénévolat chez nos aînés du Cercle des fermières d'Adamsville, dont beaucoup de leurs membres sont citoyen(ne)s de Brigham;

ATTENDU la lettre demande d'appui datée du 28 mai 2026 du Cercle des fermières d'Adamsville;

Il est proposé par Francis Côté-Fortin, appuyé par Daniel Meunier et résolu à l'unanimité des membres présents de soutenir la demande de subvention du Cercle des fermières d'Adamsville visant à renouveler et à améliorer leurs immobilisations (métiers à tisser et accessoires) et à l'apprentissage et la transmission de nouvelles techniques.

6.8
26-06-146
ADMINISTRATION
ADJUDICATION – DÉFICIENCES SECTEUR GUAY, APPEL D'OFFRES 2023-01B
DÉPASSEMENT DE COÛTS

ATTENDU la résolution d'adjudication 2023-261 et les résolutions 2023-214, 2024-119, 2024-205 et 2024-234;

ATTENDU la liste des déficiences constatées suites aux réceptions provisoires;

ATTENDU la soumission d'Eurovia Québec Construction inc. no. ST-25-177 R2 datée du 30 septembre 2025 au montant de 91 370,52 \$ (taxes incluses) pour corriger la majeure partie des déficiences, et la résolution d'adjudication 25-10-215 pour ces travaux;

ATTENDU l'ajustement de prix proposé par Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de réfection de pavage puisqu'une plus grande quantité d'asphalte sera nécessaire;

ATTENDU l'ajout de planage pour clé de raccordement proposé par l'entrepreneur pour plus de résilience de l'ouvrage;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme *Les Services EXP inc.*;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu à l'unanimité des membres présents :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter le bordereau révisé de la soumission no. ST-25-177 R2(*) datée du 27 mai 2026 de l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour la correction des déficiences des travaux des infrastructures et l'installation de nouvelles conduites dans le secteur Guay, incluant une majoration de 34 645,60 \$ (plus taxes) pour l'augmentation de quantité d'asphalte et de 8 736,64 \$ (plus taxes) pour le planage pour clé de raccordement;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même les retenues contractuelles et toute subvention applicable, ainsi qu'à même le fond général;
- d'autoriser la directrice générale ou la trésorière à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

7.1
26-06-147
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DM-2026-03
CADASTRE DU QUÉBEC LOT 6 697 176

Règlement concerné :

Cette demande concerne les exigences prévues au *Règlement sur le zonage numéro 06-101*, à l'article 72 concernant les abris d'auto.

Nature et effets de la demande DM 2026-03 :

La construction d'un abri d'auto de 6,096 mètres (20 pieds) par 7,3152 mètres (24 pieds) détaché de la résidence, alors que le *Règlement sur le zonage numéro 06-101*, à l'article 72, exige que l'abri d'auto soit attaché au bâtiment résidentiel ou à un garage attaché ou détaché du bâtiment principal et d'une largeur maximale de 6 mètres.

Identification du site concerné par la demande DM 2026-03 :

L'emplacement visé est situé sur le lot 6 697 176 du cadastre du Québec (matricule : 6013-13-4293) au 110, rue des Hirondelles, à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DM-2026-03
CADASTRE DU QUÉBEC LOT 6 697 176

L'objet de la dérogation mineure DM2026-03 est de permettre :

La construction d'un abri d'auto de 6,096 mètres (20 pieds) par 7,3152 mètres (24 pieds) détaché de la résidence au 110 rue des Hirondelles (lot 6 697 176 du cadastre du Québec), alors que le *Règlement sur le zonage numéro 06-101*, à l'article 72, exige que l'abri d'auto soit attaché au bâtiment résidentiel ou à un garage attaché ou détaché du bâtiment principal et d'une largeur maximale de 6 mètres.

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme en matière de périmètres urbains et secteurs d'urbanisation ;

ATTENDU QUE la réglementation cause préjudice sérieux au demandeur, puisque l'architecture de la résidence ne permet pas d'y attacher un abri d'auto permanent ;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, car les marges de recul minimales exigées sont respectées ;

ATTENDU QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique ;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

ATTENDU QUE la demande a un caractère mineur, puisque la construction de l'abri d'auto tel que présenté est conforme aux dispositions de marges de recul et de dimensions pour un garage isolé ;

ATTENDU QUE le CCU recommande unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure DM 2026-03 qui a pour but de permettre la construction d'un abri d'auto de 6,096 mètres (20 pieds) par 7.3152 mètres (24 pieds) détaché de la résidence au 110 rue des Hirondelles (lot 6 697 176 du cadastre du Québec), alors que le *Règlement sur le zonage numéro 06-101*, à l'article 72, exige que l'abri d'auto soit attaché au bâtiment résidentiel ou à un garage attaché ou détaché du bâtiment principal et d'une largeur maximale de 6 mètres.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents que le préambule fasse partie intégrante des présentes et autorise la demande de dérogation mineure DM 2026-03 qui a pour but de permettre la construction d'un abri d'auto de 6,096

mètres (20 pieds) par 7.3152 mètres (24 pieds) détaché de la résidence au 110 rue des Hirondelles (lot 6 697 176 du cadastre du Québec), alors que le *Règlement sur le zonage numéro 06-101*, à l'article 72, exige que l'abri d'auto soit attaché au bâtiment résidentiel ou à un garage attaché ou détaché du bâtiment principal et d'une largeur maximale de 6 mètres.

7.2

26-06-148

URBANISME

CONTRIBUTION AU FOND DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – LOT 6 722 153

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités d'exiger des propriétaires, lors d'opérations cadastrales ou de projets de développement, une contribution pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et pour la préservation d'espaces naturels ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement 06-102 de la Municipalité de Brigham encadre les modalités relatives à cette contribution ;

ATTENDU QUE le propriétaire a soumis une demande d'approbation pour un plan relatif à une opération cadastrale concernant le terrain situé sur le futur lot 6 722 153 du cadastre du Québec conformément au plan préparé par Bérard Tremblay a. g. daté du 29 janvier 2026, minute 11440, dossier numéro 25979 ;

ATTENDU QUE conformément au règlement numéro 06-102 une contribution de 3 % de la valeur du site est exigée au fond de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

ATTENDU QUE la valeur du lot 6 722 153 créé a été établie à 160 000 \$ selon l'évaluation réalisée en date du 12 mai 2026 par Sylvestre Leblond et associés ;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Maxime Bélisle et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'en vertu de l'article 22 du règlement de lotissement 06-102 le conseil municipal demande au propriétaire ayant soumis une demande d'approbation pour un plan relatif à une opération cadastrale concernant le terrain situé sur le futur lot 6 722 153 de verser une somme égale à 3 % de la valeur du site, soit 4 800 \$, montant auquel s'additionnent des frais de 682,42 \$ (taxes nettes) relatifs à l'établissement de la valeur de l'immeuble, pour un total exigé de 5 482,42 \$.

7.3

26-06-149

URBANISME

CONTRIBUTION AU FOND DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – LOT 6 731 139

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités d'exiger des propriétaires, lors d'opérations cadastrales ou de projets de développement, une contribution pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et pour la préservation d'espaces naturels ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement 06-102 de la Municipalité de Brigham encadre les modalités relatives à cette contribution ;

ATTENDU QUE le propriétaire a soumis une demande d'approbation pour un plan relatif à une opération cadastrale concernant le terrain situé au 129 chemin Henri sur le lot 6 731 139 du cadastre du Québec conformément au plan préparé par Kevin Migué a. g. daté du 7 avril 2026, minute 15701, dossier numéro 1426742 ;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale entraîne une augmentation du nombre de lots bâtissables sur le site, notamment par la création des lots 6 731 138 et 6 731 139 ;

ATTENDU QUE conformément au règlement numéro 06-102 une contribution de 3 % de la valeur du site est exigée au fond de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

ATTENDU QUE la valeur du lot 6 731 139 créé a été établie à 165 000 \$ selon l'évaluation réalisée en date du 22 mai 2026 par Sylvestre Leblond et associés ;

Il est proposé par Maxime Bélisle, appuyé par Réjean Racine et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'en vertu de l'article 22 du règlement de lotissement 06-102 le conseil municipal demande au propriétaire ayant soumis une demande d'approbation pour un plan relatif à une opération cadastrale concernant le terrain situé au 129 chemin Henri sur le lot 6 731 139 de verser une somme égale à 3 % de la valeur du site, soit 4 950 \$, montant auquel s'additionnent des frais de 682,42 \$ (taxes nettes) relatifs à l'établissement de la valeur de l'immeuble, pour un total exigé de 5 632,42 \$.

8.1

26-06-150

VOIRIE

ADOPTION - RÈGLEMENT 2026-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-01

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (RM-330)

AFIN D'AJOUTER DES PANNEAUX D'ARRÊT

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 5 mai 2026 et qu'un projet de règlement a été donné à la même séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par le maire ou le greffier par intérim;

Il est proposé par le maire, monsieur Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement 2026-05 modifiant le règlement 2026-01 concernant la circulation et le stationnement (RM-330) afin d'y ajouter des panneaux d'arrêt, et de procéder à l'installation sur le territoire des panneaux de signalisation « Arrêt » aux endroits qui y sont mentionnés.

Le maire présente le règlement en mentionnant l'objet et sa portée, son coût, son financement et les modifications entre le projet et l'adoption finale de ce règlement.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance. Une copie peut également être demandée en communiquant à l'Hôtel de Ville et une copie est mise sur le site internet de la Municipalité pour consultation.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT 2026-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-01

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (RM-330)

AFIN D'AJOUTER DES PANNEAUX D'ARRÊT

Le Conseil municipal de la municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Afin d'ajouter à la liste deux panneaux d'arrêt sur le chemin Miltimore à l'intersection des rues Pothier et Solange :

Arrêt	P-10	Militmore	Intersection Miltimore - Pothier (côté sud)	Est
Arrêt	P-10	Miltimore	Intersection Miltimore – Solange (côté nord)	Ouest

L'annexe A du Règlement 2026-01 concernant la circulation et le stationnement (RM-330), est remplacée par celle-ci :

ANNEXE A - PANNEAUX DE *SIGNALISATION* – ARRÊT

Panneau	# de panneau	Rue	Emplacement	Direction
Arrêt	P-10	Aurèle	Intersection Aurèle - Léger	Sud-Est
Arrêt	P-10	Baron, du	Intersection du Baron - des Noyers	Ouest
Arrêt	P-10	Bégin	Intersection Bégin - Magenta Ouest	Sud
Arrêt	P-10	Besner	Intersection Besner - Magenta Ouest	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Boischatels	Intersection Boischatels - Fordyce	Est
Arrêt	P-10	Bouleaux, des	Intersection des Bouleaux - des Noyers	Nord-Est
Arrêt	P-10	Bouleaux, des	Intersection des Bouleaux - des Pins	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Brookport	Intersection Brookport - Lawrence (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Brousseau	Intersection Brousseau - Magenta Est	Nord-Est
Arrêt	P-10	Brousseau	Intersection Brousseau - Magenta Est	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Bull Pond	Intersection Bull Pond - Pierre-Laporte (route 241)	Ouest
Arrêt	P-10	Cameron	Intersection Cameron - Magenta Ouest	Nord
Arrêt	P-10	Cèdres, des	Intersection des Cèdres - du Parc (côté sud-est)	Nord-Ouest
Arrêt	P-10	Cèdres, des	Intersection des Cèdres - du Parc (côté nord-est)	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Cèdres, des	Intersection des Cèdres - des Érables (devant le 129, av. des Cèdres)	Sud-Est
Arrêt	P-10	Cèdres, des	Intersection des Cèdres - des Érables (Église Sainte-Marie)	Sud-Est
Arrêt	P-10	Chabot	Intersection Chabot - de Mapledale (côté sud)	Nord-Ouest
Arrêt	P-10	Chadsey	Intersection Chadsey - Hallé Est	Sud
Arrêt	P-10	Chadsey	Intersection Chadsey - Pierre-Laporte (route 241)	Est
Arrêt	P-10	Chapman	Intersection Hallé Est- Chapman	Sud
Arrêt	P-10	Cinquantenaire, du	Intersection du Cinquantenaire - des Noyers	Nord-Est
Arrêt	P-10	Cinquantenaire, du	Intersection du Cinquantenaire - des Pins	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Colibris, des	Intersection Colibris - des Érables	Sud
Arrêt	P-10	Colibris, des	Intersection Colibris - des Sittelles	Nord
Arrêt	P-10	Coveduck	Intersection Coveduck - Choinière	Sud
Arrêt	P-10	Coveduck	2.1 km au nord de l'intersection Coveduck - Choinière (voie ferrée)	Nord
Arrêt	P-10	Coveduck	2.1 km au nord de l'intersection Coveduck - Choinière (voie ferrée)	Sud
Arrêt	P-10	Daigneault	Intersection Daigneault - Léger	Ouest
Arrêt	P-10	Decelles	Intersection nord Fortin - Decelles	Nord-Ouest
Arrêt	P-10	Decelles	Intersection sud Decelles - Fortin	Nord-Ouest
Arrêt	P-10	Decelles	Intersection sud Decelles - Fortin	Sud-Est
Arrêt	P-10	Desjardins	Intersection Desjardins - Miltimore (côté sud)	Nord
Arrêt	P-10	Desjardins	Intersection Desjardins - Guay (côté nord)	Sud
Arrêt	P-10	Dion	Intersection Dion - Magenta Ouest (côté sud)	Sud
Arrêt	P-10	Domaine, du	Intersection du Domaine - Route 139	Ouest
Arrêt	P-10	Domaine, du	Interesection du Domaine - rue Yves	Nord
Arrêt	P-10	Érables, des	Intersection des Érables - Miltimore (côté nord)	Sud
Arrêt	P-10	Érables, des	Intersection des Érables - Fordyce (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Érables, des	Intersection des Érables - Fordyce (côté est)	Ouest
Arrêt	P-10	Érables, des	Intersection des Érables - Lacroix (côté sud-ouest)	Nord-Est
Arrêt	P-10	Érables, des	Intersection des Érables - Lacroix (côté nord-est)	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Érables, des (650)	Intersection est de Lacroix - des Érables (côté nord, 650 -660 des Érables)	Sud

Arrêt	P-10	Érables, des	Intersection des Érables - Route 139 (côté sud-ouest)	Nord-Est
Arrêt	P-10	Fordyce	Intersection Fordyce - Route 139	Est
Arrêt	P-10	Fordyce	Intersection Fordyce - des Érables (côté nord)	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Fordyce	Intersection Fordyce - des Érables (côté sud)	Nord
Arrêt	P-10	Fordyce	Intersection Fordyce - Hallé Ouest (côté nord)	Sud
Arrêt	P-10	Fordyce	Intersection Fordyce - Hallé Ouest (côté sud)	Nord
Arrêt	P-10	Fortin	Intersection Fortin - Choinière	Nord
Arrêt	P-10	Fortin	Intersection sud Decelles - Fortin	Sud
Arrêt	P-10	Gagné	Intersection Gagné - Miltimore (côté nord)	Sud
Arrêt	P-10	Gaspé	Intersection Gaspé - Pierre-Laporte (route 241)	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Geais-Bleus, des	Intersection des Geais-Bleus - des Sittelles	Sud
Arrêt	P-10	Geais-Bleus, des	Intersection des Geais-Bleus - des Hirondelles	Nord
Arrêt	P-10	Georges	Intersection Georges - Magenta Ouest	Sud
Arrêt	P-10	Giard	Intersection Giard - Route 139	Ouest
Arrêt	P-10	Gingras	Intersection Gingras - Route 104 (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Gordon	Intersection Gordon - Gaudreau (côté nord)	Sud
Arrêt	P-10	Gordon	750 mètres au nord de l'intersection Gordon - Gaudreau (voie ferrée)	Nord
Arrêt	P-10	Gordon	750 mètres au nord de l'intersection Gordon - Gaudreau (voie ferrée)	Sud
Arrêt	P-10	Gordon	1.2 km au nord de l'intersection Gordon - Gaudreau (voie ferrée)	Est
Arrêt	P-10	Gordon	1.2 km au nord de l'intersection Gordon - Gaudreau (voie ferrée)	Ouest
Arrêt	P-10	Grégoire	Intersection Grégoire - Léger	Ouest
Arrêt	P-10	Guay	Intersection Guay - Fordyce (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Hallé Est	Intersection Hallé Est - ch. Nord (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Hallé Est	Intersection Hallé Est - ch. Nord (côté est)	Ouest
Arrêt	P-10	Hallé Est	Intersection Hallé Est - Pierre-Laporte (Route 241) côté ouest	Est
Arrêt	P-10	Hallé Est	Intersection Hallé Est - Pierre-Laporte (Route 241) côté est	Ouest
Arrêt	P-10	Hallé Ouest	Intersection Hallé Ouest - Le Cavalier (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Hallé Ouest	Intersection Hallé Ouest - Le Cavalier (côté est)	Ouest
Arrêt	P-10	Hallé Ouest	Intersection Hallé Ouest - Fordyce (côté est)	Ouest
Arrêt	P-10	Hallé Ouest	Intersection Hallé Ouest - Fordyce (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Henri	Intersection Henri - Magenta Ouest	Sud
Arrêt	P-10	Hirondelles, des	Intersection des Hirondelles - Fordyce	Est
Arrêt	P-10	Horner	2.2 kilomètres au nord de la limite d'East Farnham (voie ferrée)	Nord
Arrêt	P-10	Horner	2.2 kilomètres au nord de la limite d'East Farnham (voie ferrée)	Sud
Arrêt	P-10	Horner	Intersection Horner - Magenta Est	Nord
Arrêt	P-10	Lacroix	Intersection est de Lacroix - des Érables (côté sud)	Nord
Arrêt	P-10	Lacroix	Intersection ouest de Lacroix - des Érables	Nord
Arrêt	P-10	Langevin	Intersection Langevin - Grégoire	Nord
Arrêt	P-10	La Salle, de	Intersection La Salle - Baron (côté nord)	Sud
Arrêt	P-10	Lawrence	Intersection Lawrence - des Érables (côté nord)	Sud
Arrêt	P-10	Lawrence	500 mètres au nord de l'intersection Lawrence - des Érables (voie ferrée)	Sud
Arrêt	P-10	Lawrence	500 mètres au nord de l'intersection Lawrence - des Érables (voie ferrée)	Nord
Arrêt	P-10	Léandre	Intersection Léandre - Miltimore (côté sud)	Nord
Arrêt	P-10	Léandre	Intersection Léandre - Guay (côté nord)	Sud
Arrêt	P-10	Le Cavalier	Intersection Le Cavalier - Hallé Ouest (côté nord)	Sud
Arrêt	P-10	Le Cavalier	Intersection Le Cavalier - Le Baron (côté sud-est)	Nord-Ouest

Arrêt	P-10	Le Cavalier	Intersection Le Cavalier - Le Baron (côté nord-ouest)	Sud-Est
Arrêt	P-10	Léger	Intersection Léger - Magenta Ouest	Sud
Arrêt	P-10	Magenta Est	Intersection Magenta Est - Route 139 (côté est)	Ouest
Arrêt	P-10	Magenta Est	Intersection Magenta Est - Brousseau (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Magenta Est	Intersection Magenta Est - Brousseau (côté est)	Ouest
Arrêt	P-10	Magenta Est	Intersection Adamsville - Magenta Est (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Magenta Est	Intersection Adamsville - Magenta Est (côté est)	Ouest
Arrêt	P-10	Magenta Est	Intersection Magenta Est - Choinière (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Magenta Ouest	Intersection Magenta Ouest - Route 139 (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Mapledale, de	Intersection Mapledale - Fordyce (côté est)	Ouest
Arrêt	P-10	Mario	Intersection Mario - du Domaine	Est
Arrêt	P-10	Marquise, de la	Intersection Marquise - Le Cavalier	Est
Arrêt	P-10	Marquise, de la	Intersection Marquise - Baron	Nord
Arrêt	P-10	Martin	Intersection Martin - des Noyers	Nord-Ouest
Arrêt	P-10	Meunier	Intersection Meunier - des Érables	Nord
Arrêt	P-10	Miltimore	Intersection Miltimore - Fordyce (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Miltimore	Intersection Miltimore - des Érables (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Miltimore	Intersection Miltimore - Pothier (côté sud)	Est
Arrêt	P-10	Miltimore	Intersection Miltimore – Solange (côté nord)	Ouest
Arrêt	P-10	Miltimore	Intersection Miltimore - Route 104 (côté est)	Ouest
Arrêt	P-10	Mystic	Intersection Mystic - du Domaine	Est
Arrêt	P-10	Nord	Intersection Nord - Hallé Est	Nord
Arrêt	P-10	Nord	Intersection Nord - Hallé Est	Sud
Arrêt	P-10	Nord	Intersection Nord - Choinière	Nord
Arrêt	P-10	Noyers, des	Intersection des Noyers - des Érables	Nord-Ouest
Arrêt	P-10	Noyers, des	Intersection des Noyers - des Pins	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Oliviers, des	Intersection des Oliviers - des Noyers	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Parc, du	Intersection du Parc - des Cèdres	Sud-Est
Arrêt	P-10	Patrice	Intersection Patrice - Yves	Sud
Arrêt	P-10	Patrick	Intersection Patrick - Grégoire	Sud
Arrêt	P-10	Perron, du	Intersection du Perron - Choinière	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Perron, du	Intersection du Perron - Decelles	Nord-Est
Arrêt	P-10	Pins, des	Intersection des Pins - des Érables	Nord-Ouest
Arrêt	P-10	Pins, des	Intersection des Pins - des Noyers (côté nord-ouest)	Sud-Est
Arrêt	P-10	Pins, des	Intersection des Pins - des Noyers (côté sud-est)	Nord-Ouest
Arrêt	P-10	Pothier	Intersection Pothier - Miltimore (côté sud)	Nord
Arrêt	P-10	Pothier	Intersection Pothier - Guay (côté sud)	Nord-Est
Arrêt	P-10	Redmile	Intersection Redmile - ch. Nord	Ouest
Arrêt	P-10	Roberge	Intersection Roberge - Grégoire	Nord
Arrêt	P-10	Rousseau	Intersection Rousseau - Route 104 (côté nord)	Sud
Arrêt	P-10	Sables, des	Intersection des Sables - des Pins	Nord-Est
Arrêt	P-10	Saules, des	Intersection des Saules - des Bouleaux	Sud-Est
Arrêt	P-10	Saules, des	Intersection des Saules - des Pins	Sud-Ouest
Arrêt	P-10	Simon	Intersection Simon - des Érables	Nord-Ouest
Arrêt	P-10	Simon	Intersection Simon - Pascal (côté ouest)	Est
Arrêt	P-10	Sittelles, des	Intersection des Sittelles - Fordyce	Nord-Ouest
Arrêt	P-10	Smith	Intersection Smith - Coveduck	Nord-Ouest
Arrêt	P-10	Solange	Intersection Solange - Miltimore (côté nord)	Sud
Arrêt	P-10	Tétreault	Intersection Tétreault - Magenta Ouest	Sud
Arrêt	P-10	Usine, de l'	Intersection chemin de l'Usine - des Érables	Sud-Est
Arrêt	P-10	Yves	Interesection de Yves - Annette	Ouest
Arrêt	P-10	Yves	Intersection rue Yves - du Domaine (côté ouest)	Est

Arrêt	P-10	Yves	Intersection rue Yves - du Domaine (côté est)	Ouest
Arrêt	P-10	Yves	Intersection rue Yves - Chantal	Est

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce 2 juin 2026.

Philippe Dunn
Maire

Yan Zurbach
Greffier par intérim

8.2
26-06-151
VOIRIE
MTQ – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE

ATTENDU la proposition de contrat de déneigement par le ministère des Transports et de la Mobilité durable daté du 14 mai 2026;

Il est proposé par Francis Côté-Fortin, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu à l’unanimité des membres présents :

- d’accepter l’offre du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, datée du 14 mai 2026, pour le déneigement et déglçage de l’avenue des Érables et des chemins du Curé-Godbout, de Brigham et Gaudreau au montant de 57 848,00 \$ par année, avec la possibilité de renouveler le contrat par tacite reconduction pour plusieurs périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune jusqu’à un maximum de quatre (4);
- que cette résolution soit conditionnelle à l’autorisation de la Ville de Farnham pour les chemins situés sur son territoire et sous réserve des obligations contractuelles actuelles de la municipalité;
- d’autoriser la directrice générale et la trésorière à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

8.3
26-06-152
VOIRIE
APPEL DE PROPOSITION 2026-04 – NIVELAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des offres de prix pour la fourniture de machinerie avec opérateur pour le travail de nivelage des chemins de gravier à trois (3) fournisseurs ;

ATTENDU QUE suivant ledit appel de propositions, les contrats sont accordés au plus bas proposant conforme, mais suivants les besoins de la Municipalité et la disponibilité des équipements ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) propositions dans le cadre de l’appel de propositions:

ATTENDU QUE l’objectif premier de l’appel de propositions est de permettre de répondre aux besoins de la Municipalité, notamment la disponibilité, l’équipement et/ou l’expertise pour des travaux couvrant 49 km de chemin en gravier de différentes spécificités;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'assurer de la sécurité des usagers des chemins, de la qualité des travaux et du maintien aux normes des infrastructures routières ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut contrôler l'exécution du présent contrat, traiter et disposer de toute matière afférente à celui-ci et exiger que le fournisseur de services se conforme à toutes les directives.

ATTENDU la recommandation de la directrice générale pour ces motifs ;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu à l'unanimité des membres présents :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes;
- d'accorder un contrat à la compagnie J. A. Beaudoin Construction Ltée inc. à un taux horaire de 204,00 \$ ou 240,00 \$ selon l'équipement plus taxes et lorsque nécessaire suivant le taux des options, le tout sans exclusivité;
- d'accorder un contrat à la compagnie Roger Dion et fils 2006 inc. à un taux horaire de 220,00 \$ plus taxes et lorsque nécessaire suivant le taux des options, le tout sans exclusivité;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité.
- d'autoriser la directrice générale ou la trésorière à donner toute directive et à signer tout document pour donner suite aux présentes, le tout en fonction des besoins de la Municipalité et de ses directives opérationnelles, étant entendu également que plus d'un contractant puisse être en opération sur le territoire de la Municipalité au même moment conformément à ses besoins suivant la disponibilité des équipements nécessaires.

8.4

26-06-153

VOIRIE

APPEL DE PROPOSITION 2026-05 – TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de propositions à trois (3) fournisseurs de services concernant les travaux de scellement de fissures;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions valides pour les travaux de scellement de fissures;

Il est proposé par Maxime Bélisle, appuyé par Daniel Meunier et résolu à l'unanimité des membres présents :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de 9254-8783 inc. (Lignes Maska) pour les travaux de scellement de fissures dans le cadre de l'appel de proposition 2026-05, au montant global estimé de 14 760.00 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser la directrice générale ou la trésorière à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

8.5
26-06-154
VOIRIE
APPEL DE PROPOSITION 2026-06 - TRAVAUX DE PAVAGE –
RECOUVREMENT PARTIEL ET RAPIÉÇAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de propositions à quatre (4) fournisseurs de services concernant les travaux de pavage – recouvrement partiel et rapiéçage;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) propositions valides pour les travaux de pavage – recouvrement partiel et rapiéçage;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Maxime Bélisle et résolu à l’unanimité des membres présents :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes;
- d’accepter la plus basse proposition conforme, à un prix unitaire, pour des travaux de pavage (recouvrement partiel et rapiéçage) dans le cadre de l’appel de proposition 2026-06 soit la proposition de Pavages Maska inc. au montant global estimé de 73 845.60 \$ plus taxes pour les items 1 et 2 au bordereau de prix et un montant estimé de 7 616,80 \$ pour l’item 3 en option;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d’autoriser la directrice générale ou la trésorière à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

8.6
26-06-155
VOIRIE
APPEL DE PROPOSITION 2026-02 –MARQUAGE ROUTIER

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de propositions à trois (3) fournisseurs de services concernant les travaux annuels d’entretien du marquage routier;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions valides pour les travaux annuels d’entretien du marquage routier;

Il est proposé par Francis Côté-Fortin, appuyé par Daniel Meunier et résolu à l’unanimité des membres présents :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes;
- d’accepter la plus basse proposition conforme, à un prix unitaire, pour des travaux d’entretien du marquage routier dans le cadre de l’appel de proposition 2026-02, soit la proposition de *Marquage et Traçage du Québec Inc.* au montant global estimé de 13 824.70 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d’autoriser la directrice générale ou la trésorière à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

8.7
26-06-156
VOIRIE
APPEL DE PROPOSITION 2026-07 – FAUCHAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de propositions à deux (2) fournisseurs de services concernant les travaux annuels de fauchage;

ATTENDU QUE nous avons reçu une (1) proposition conforme pour les travaux annuels de fauchage;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu à l'unanimité des membres présents :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de André Paris Inc. dans le cadre de l'appel de propositions 2026-07 – fauchage, au montant de 8 502,40 \$ (taxes incluses) et un fauchage à prix unitaire lorsque nécessaire;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser la directrice générale ou la trésorière à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

12.1

26-06-157

LOISIRS ET CULTURE

CONVENTION D'UTILISATION DU PAVILLON GILLES-GIROUX

ATTENDU QUE le pavillon Gilles-Giroux et ses installations, sous la responsabilité municipale, est utilisé pour offrir des activités communautaires et sportives à l'ensemble des Brighamois pour des activités libres;

ATTENDU QUE le Camp d'arts Maude et Marianne! souhaiterait utiliser ponctuellement le pavillon Gilles-Giroux et ses installations dans le cadre de ses activités et qu'à ce titre une entente d'utilisation est souhaitable avec la Municipalité;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Maxime Bélisle et résolu à l'unanimité des membres présents :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser l'utilisation du pavillon Gilles-Giroux et ses installations pour permettre que le Camp d'arts Maude et Marianne! y tienne ses activités, selon les termes de l'entente proposée;
- d'autoriser la directrice générale ou la trésorière à donner toute directive et à signer tout document à cet effet, notamment le projet d'entente, en apportant s'il y a lieu les ajustements nécessaires.

13.1

26-06-158

VARIA

MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE (SLA)

ATTENDU la sollicitation du 19 mai 2026 de *SLA Québec* à l'occasion du Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (SLA);

ATTENDU QUE la SLA est une maladie neurodégénérative mortelle et sans remède qui attaque les neurones moteurs, empêchant en quelques années à peine de marcher, parler et respirer;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Francis Côté-Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de souligner que le mois de juin est le *Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique* (SLA) afin d'aider à la sensibilisation à cette maladie qui peut toucher n'importe-qui et à tout moment, et qui brise l'autonomie, réduit l'espérance de vie et laisse des familles déchirées.

14
PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres.

Le conseil municipal n’a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L’ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu’à la salle du conseil.

15
26-06-159
LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu à l’unanimité des membres présents de lever l’assemblée. Il est 19 h 47.

Philippe Dunn
Maire

Yan Zurbach
Greffier par intérim